

SOMMAIRE

- **Forfait jours : la France en infraction par rapport à la Charte sociale européenne**
- **Fin de la grève à l'hôpital Tenon : des avancées, mais pas d'accord signé**
- **Réforme des retraites : les décrets d'application confirment son caractère injuste et inefficace**
- **Pôle emploi : les syndicats mécontents du budget 2011**
- **Rhodia : accord salarial signé par l'ensemble des syndicats**
- **Sous-traitance d'Airbus et Dassault : Reims Aérospace en dépôt de bilan**
- **Conseil général de l'Essonne : la CGT dénonce la souffrance au travail**
- **Économie : la stagnation des salaires altère la reprise**
- **Syndicalisme : CGT et FSU veulent faire évoluer le paysage syndical**
- **Accès à la formation : la catégorie socioprofessionnelle plus déterminante que l'âge**
- **Grèce : grève des journalistes pour le respect de la convention collective**
- **APEC : ouverture des négociations**
- **« Cadres et Droit » : une nouvelle publication de l'UGICT-CGT**
- **États généraux des professions techniques : jeudi 13 janvier 2011 au siège de la CGT à Montreuil**
- **Stage « Valeur des emplois et inégalités salariales » : du 24 au 28 janvier 2011**

ÉDITO

LA QUESTION DES SALAIRES REVIENT EN BOOMERANG



Entre l'annonce de la dérisoire revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2011 et la communication sur les baisses des salaires de quelques patrons, on a vu ces jours derniers se repointer la question salariale dans l'actualité sociale. En fait, cela fait plusieurs semaines que cette question revient de manière aigüe à la faveur des négociations annuelles obligatoires et de plusieurs mouvements sociaux, que ce soit dans de grandes ou des petites entreprises. Gageons même qu'avec la publication en début d'année des résultats des grandes entreprises et notamment de celles du CAC 40, les négociations annuelles obligatoires ne seront pas une partie de plaisir pour les directions d'entreprise. Si la question salariale a pu sembler être mise au second plan de l'actualité par plusieurs mois de mobilisation sur les retraites, les organisations syndicales ont articulé leur expression revendicative autour d'un triptyque « *salaires, emploi, retraite* ». Le troisième thème étant d'ailleurs intimement lié

aux deux premiers, tant il est vrai que toute la protection sociale est assise sur l'emploi et les salaires.

La question posée est bien celle de la répartition des richesses créées. On nous fait souvent pleurer sur l'âpreté de la concurrence et de la guerre économique pour justifier les politiques salariales régressives. Mais en réalité, le produit intérieur brut de la France, c'est-à-dire le total des richesses produites en une année, s'élève à plus de 1 800 milliards d'euros. La France est donc un pays riche. Selon certains économistes, la part des salaires dans cette richesse a perdu 9,3 %, ce qui fait plus de 167 milliards d'euros. La sous rémunération du travail, la non reconnaissance des qualifications ne sont pas seulement insupportables et injustes, elles sont aussi économiquement hérétiques. Ainsi, selon le directeur général du Bureau International du Travail, « *la stagnation des salaires fut un élément déclencheur de la crise ; elle continue d'affaiblir la reprise dans de nombreuses économies* ». Voyons bien que ces milliards d'euros qui ne tombent pas sur la fiche de paie, ne sont ni réinjectés dans la consommation quotidienne des ménages, ni dans leurs investissements. Certains économistes avancent même à juste titre que la hausse des salaires permettrait aux ménages d'injecter des sommes dans des activités économiques non délocalisables telles que l'acquisition, la rénovation de leur logement.

Il y a incontestablement une hypersensibilité sociale à la question salariale. Dans nos catégories, elle recouvre aussi une forte dimension de reconnaissance des qualifications, des responsabilités.

Il faut en finir avec l'austérité imposée tant sur les salaires que sur les dépenses publiques. Leurs effets conjugués ne peuvent que freiner la demande et plomber la croissance. Pire, elle alimente les bulles financières et les paradis fiscaux qui prospèrent contrairement aux promesses de Nicolas Sarkozy.

Forfait jours : la France en infraction par rapport à la Charte sociale européenne



Dans notre pays, le régime du forfait jours, réservé avant 2008 aux cadres et salariés itinérants, a été étendu depuis à des non-cadres. Mais voilà que selon un rapport encore confidentiel du comité européen des droits sociaux, organe du Conseil de l'Europe, le forfait jours français ne respecte pas la Charte sociale européenne par une « *durée excessive du travail hebdomadaire autorisée* » et une rémunération insuffisante des heures supplémentaires. Ce rapport a été transmis au comité des ministres du Conseil de l'Europe, qui doit rendre sa décision sur le forfait jours d'ici mi-janvier. La Charte sociale garantit une « *durée raisonnable* » du travail et une « *rémunération équitable* ». La CGT a saisi le Conseil de l'Europe sur la réforme du temps de travail de 2008.

Fin de la grève à l'hôpital Tenon : des avancées, mais pas d'accord signé

Les personnels en grève à l'appel de la CFDT, la CGT et Sud-Santé depuis onze semaines à l'hôpital Tenon (Paris XX^e), pour dénoncer une dégradation de leurs conditions de travail, ont mis fin jeudi à leur mouvement, qui a débouché sur des engagements de recrutements. Les syndicats n'ont cependant pas signé le texte soumis par la direction qui prévoit « *un renforcement du plan de recrutement à hauteur de 59 infirmières et 33 aides-soignants* », complété par le « *recrutement de 10 infirmières issues de l'Union Européenne accompagné d'un dispositif adapté d'intégration et de formation* ». Les syndicats ont souligné les

« *avancées obtenues* », tout en jugeant que la direction ne prenait pas en compte « *les causes profondes qui ont motivé cette grève* ». Ils regrettent dans une déclaration commune le refus d'annuler les suppressions de postes des dernières années et de revoir l'organisation du travail. « *Notre hôpital risque fort de se retrouver à moyen terme dans une situation pire qu'il y a trois mois* », ont-ils estimé.



Réforme des retraites : les décrets d'application confirment son caractère injuste et inefficace



(Communiqué de la CGT)

Les projets de décrets d'application de la loi portant sur la réforme des retraites du 9 novembre 2010 ont été remis aux différentes caisses de retraite qui auront à émettre un avis dans les jours et semaines à venir. Les différents textes consistent en la mise en œuvre dans le régime général et la Fonction publique des dispositions de la loi, en particulier les mesures d'âges, report de l'âge légal à 62 ans et de l'âge du taux plein à 67 ans et l'allongement de la durée d'assurance, celle-ci étant portée à 165 trimestres pour les générations 1953 et 1954. Sont également détaillées, les conditions associées aux départs anticipés pour carrières longues. Ces conditions sont telles que de nombreux salariés, bien qu'ayant débuté leur carrière avant 18 ans, ne pourront bénéficier d'un départ à 60 ans. Il n'y a pas pour le moment de projet de décret sur la « *pénibilité* ». Dans la Fonction publique, les projets de décrets témoignent là aussi d'une volonté d'exclure nombre de fonctionnaires du bénéfice de certaines dispositions, celles relatives par exemple aux

droits familiaux. Plus surprenante est la transmission aux caisses concernées des projets de décrets sur les régimes spéciaux. En effet, la loi ne serait appliquée dans ces régimes qu'à partir de... 2017. Cette hâte a valeur de message. Le gouvernement veut imposer l'idée que la page des retraites est tournée, y compris pour les régimes spéciaux. Rappelons que si la loi du 9 novembre n'a fait l'objet d'aucune négociation, c'est encore plus vrai pour les régimes spéciaux, alors même que les projets de décrets prévoient dans ces régimes la suppression pure et simple de certaines dispositions qui n'ont jamais été évoquées jusqu'à présent, et qui concernent, comme dans la Fonction publique, essentiellement des femmes. Compte tenu du caractère particulièrement régressif de la quasi-totalité des textes soumis aux avis des différentes caisses, la CGT formulera un avis négatif lors des votes qui auront lieu ces prochaines semaines. La page des retraites n'est pas tournée. Dans le public comme dans le privé, la CGT continuera de faire valoir ses propositions pour de tout autres orientations en matière de retraite, comme en matière de salaires, de reconnaissance de la pénibilité, d'emploi, de conditions de travail et de services publics.

Pôle emploi : les syndicats mécontents du budget 2011



Le budget 2011 de Pôle emploi a été adopté vendredi, voté par l'État et le patronat, les syndicats ayant choisi de voter contre, de s'abstenir ou de ne pas participer au vote pour protester contre la baisse des moyens humains et financiers. Ce budget prévoit notamment la suppression de 1 800 postes (1 500 CDD et 300 CDI). Mais, « si la CFDT et FO avaient pris part au vote, il y aurait eu une crise », a estimé Maurad Rabhi pour la CGT, qui a voté contre parce que « l'équilibre budgétaire va se faire au détriment des demandeurs d'emploi et des agents, dont l'intensité du travail va augmenter avec la baisse des effectifs ».

Rhodia : accord salarial signé par l'ensemble des syndicats

Les cinq syndicats du chimiste Rhodia (CFDT, CFE-CGC, CFDT, CGT, FO) ont signé un accord sur les salaires pour 2011. Il prévoit une augmentation générale de 1,5 % pour les salaires mensuels inférieurs à 3 000 euros bruts, avec un minimum de 40 euros (soit 1,9 % d'augmentation assurée). Avec les augmentations individuelles, la hausse moyenne sera de 3,10 % pour ces salariés. Pour ceux touchant plus que 3 000 euros bruts par mois, un budget d'augmentations individuelles de 3,5 % est prévu.



Sous-traitance d'Airbus et Dassault : Reims Aérospace en dépôt de bilan



L'entreprise de sous-traitance aéronautique qui travaille notamment pour Airbus et Dassault a été placée jeudi en liquidation judiciaire avec un sursis de trois mois par le tribunal de commerce de Reims. L'entreprise, qui emploie 203 salariés à l'assemblage de pièces pour les appareils A320 et A380 d'Airbus et pour le Falcon de Dassault, a jusqu'au 16 mars pour trouver un repreneur. « Notre souhait, c'était la poursuite d'activité, qui a été acceptée » a indiqué Joaquim Rodriguez, secrétaire CGT du CE. Quant aux causes de la situation, outre la conjoncture économique, le syndicaliste cite « l'arrêt brutal » des chaînes de Dassault depuis un an et demi et les « impacts collatéraux du plan de restructuration

Power 8 », adopté en 2007 par Airbus pour faire face aux conséquences financières du retard de livraison de l'avion géant A380.

Conseil général de l'Essonne : la CGT dénonce la souffrance au travail

Manque de personnel, pression de la hiérarchie, ordres contradictoires, hausse de la masse de travail : la CGT a dénoncé jeudi dans un communiqué la dégradation des conditions de travail au Conseil général de l'Essonne. « Depuis plus de trois ans les cas de souffrance au travail se multiplient au Conseil général de l'Essonne. Ces derniers mois plusieurs collègues ont menacé ou même tenté de mettre fin à leurs jours, jusqu'à l'irréparable survenu mi-octobre ». La CGT a fait état d'un « problème général » qui « touche toutes les directions » et « va en progressant » et de la « difficulté à se faire entendre en interne ». « Pour les agents départementaux, la baisse des moyens humains, conjuguée à des méthodes d'encadrement descendantes et autoritaires génèrent de la souffrance au sein du personnel », indique la CGT dans le communiqué, ajoutant être « bien consciente de la baisse des moyens et de l'accroissement des charges transférées aux collectivités par le gouvernement ». Un audit social a été lancé et sera mené par des consultants extérieurs. « On en attend des éléments objectifs, car on nous a beaucoup dit qu'on est dans le ressenti et qu'on parle de cas isolés », ajoute la CGT.



Économie : la stagnation des salaires altère la reprise

« La stagnation des salaires fut un élément déclencheur de la crise ; elle continue d'affaiblir la reprise dans de nombreuses économies », prévient le directeur général du BIT, Juan Somavia dans un communiqué publié jeudi dernier. Selon un rapport du BIT, la croissance des salaires réels dans le monde s'est réduite de moitié en 2008 par rapport à l'année précédente. Se fondant sur des statistiques portant sur 115 pays, le BIT a calculé que la croissance des salaires réels moyens était passée d'un taux de « 2,8 % avant la crise en 2007 à 1,5 % en 2008 et 1,6 % en 2009 ». Cette évolution s'explique par une « inflation inhabituellement élevée » en 2008, principalement due au pic du prix du pétrole, suivie par de « forts ralentissements de l'inflation qui ont permis d'éviter la chute des salaires en 2009 ».



Syndicalisme : CGT et FSU veulent faire évoluer le paysage syndical



La FSU et la CGT se sont retrouvées jeudi 16 décembre au siège de la CGT dans le cadre d'une série de contacts qu'elles ont entamés depuis mars 2009. Les deux délégations, conduites pour la FSU par Bernadette Groison et pour la CGT par Bernard Thibault ont échangé sur la situation sociale et économique et indiqué dans un communiqué commun qu'elles partagent « de nombreux éléments d'appréciation et d'analyse. [...] La CGT et la FSU se félicitent vivement de l'inédit mouvement unitaire inter-professionnel que, chacune pour leur part, avec leurs

approches respectives, elles ont contribué à construire. Le soutien massif et continu de l'opinion qui a ainsi été gagné et la mobilisation exceptionnelle sont des points d'appui majeurs pour l'ensemble des batailles revendicatives. Indubitablement, malgré le coup de force gouvernemental imposant la réforme, une donne nouvelle et positive est créée, qu'il faut prolonger et dont, avec toutes les organisations syndicales, il faut approfondir les enseignements ». Les deux organisations ont annoncé qu'elles tiendront une troisième initiative nationale le 9 février 2011 à Paris « sur le thème des jeunes salariés, de leurs attentes vis-à-vis du syndicalisme ». Mais elles entendent aller « plus loin » et dans le cadre « d'une démarche ouverte, elles estiment nécessaire que le débat sur les évolutions du paysage syndical s'intensifie pour construire et renforcer un syndicalisme rénové de transformation sociale, articulant luttes et propositions. Pour cela, elles souhaitent que le maximum d'initiatives se développent à tous les niveaux avec les salariés. Elles encouragent leurs organisations respectives et leurs militantes et militants à se rencontrer pour échanger sur ces enjeux et sur le travail commun. Après une année 2010 qui s'est caractérisée par de puissantes mobilisations unitaires, les conditions d'un rassemblement plus durable des forces syndicales doivent être recherchées. Elles contribueront au renforcement de la syndicalisation dans le pays ».

Accès à la formation : la catégorie socioprofessionnelle plus déterminante que l'âge

Selon une étude du Céreq (Centre d'étude et de recherche sur les qualifications), l'accès à la formation professionnelle dépend plus de la catégorie socioprofessionnelle du salarié que de son âge. L'enjeu, en matière d'emploi des seniors, n'est « pas uniquement d'accroître l'accès à la formation pour les salariés plus âgés, mais de développer des formations plus consistantes en cours d'emploi, avec des durées plus longues et bien avant 50 ans pour les moins qualifiés afin de leur permettre de se maintenir dans l'emploi », estime l'étude. Certes, « dans l'ensemble, plus on vieillit, moins on se forme », mais « l'âge n'est qu'un facteur aggravant des inégalités qui partagent les salariés en fonction de la catégorie socioprofessionnelle », explique-t-elle. Ainsi, plus de la moitié des cadres âgés de 50 à 59 ans ont accédé à la formation au cours de l'année 2006, contre seulement 18 % des ouvriers aux mêmes âges.



Grèce : grève des journalistes pour le respect de la convention collective

Aucun bulletin d'information n'a été publié ou diffusé vendredi en Grèce en raison d'une grève de 48 heures entamée par la principale fédération de journalistes pour protester contre « les licenciements » et réclamer le respect de la convention collective du secteur. Samedi, aucun quotidien n'était publié et aucun bulletin d'informations n'était disponible sur les radios, télévisions ou grands sites Internet. Il s'agit de la troisième grève en vingt jours des journalistes du pays. « Nous réclamons l'arrêt des licenciements injustifiés, nous protestons contre l'arbitraire des employeurs et nous réclamons la protection des postes d'emploi et des mesures de l'État pour les chômeurs », a déclaré la fédération dans un communiqué.



APEC : ouverture des négociations



L'emploi qualifié en France intéresse-t-il encore le Medef ? À l'occasion des négociations qui s'ouvrent le 21 décembre, les syndicats entendent renégocier la mission de service public de l'APEC pour assurer aux cadres un suivi personnalisé de leurs parcours professionnels. À l'inverse, la délégation patronale où le PRISME (interim) et le SYNTEC (sociétés d'études) se taillent la part du lion, entend faire la part belle à l'interim et au privé dans la gestion de l'emploi. À suivre.

« Cadres et Droit » : une nouvelle publication de l'UGICT-CGT

Le premier numéro de *Cadres et Droit*, supplément à *Cadres Infos*, destiné aux militantes et militants de l'UGICT intéressés par le droit du travail est paru :

http://www.ugict.cgt.fr/joomla/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=108&Itemid=201

États généraux des professions techniques : jeudi 13 janvier 2011 au siège de la CGT à Montreuil

L'UGICT-CGT organise ces États généraux pour contribuer à la construction de propositions revendicatives : reconnaissance des qualifications dans les grilles, déroulements de carrière, validation des années d'études pour l'ouverture des droits à la retraite, formation professionnelle, temps de travail et charges de travail, revalorisation de la technicité, identités professionnelles, sens du travail, respect des règles de métier et des règles éthiques, santé au travail, prévention des risques psychosociaux, nouveaux droits...

Téléchargez <http://www.ugict.cgt.fr/joomla/dmdocuments/Depliant13janv.pdf>

Vous pouvez renvoyer le formulaire d'inscription par mail : ugict@cgt.fr

Stage « Valeur des emplois et inégalités salariales » : du 24 au 28 janvier 2011

« Valeur des emplois et inégalités salariales » parmi les cadres et les professions intermédiaires : tel est le thème du stage organisé, du 24 au 28 janvier 2011, par l'UGICT-CGT. Le programme : la mesure des inégalités salariales entre hommes et femmes ; les questions d'égalité salariale dans les accords d'entreprise ; l'action syndicale sur les inégalités salariales...

Ce stage aura lieu à l'Institut des Sciences Sociales du Travail, 37 avenue du président Franklin-Roosevelt à Sceaux (Hauts-de-Seine). En savoir plus auprès de Martine Menestrier : m.menestrier@ugict.cgt.fr